

ECOLE DE MUSIQUE MONDOUBLEAU POLY'SONS

3, Allée de la Gare
41170 MONDOUBLEAU

Tel: 02 54 89 72 23 / 06 03 35 05 02

Email : ecoledemusique.mondoubleau@hotmail.fr

Site : www.polysonsmusique.com

Présidente : Mme Isabelle LABASSE_RENOULT

Directrice : Mme Lorraine ROBERTSON

REGLEMENT INTERIEUR Année 2018 - 2019

Association

Poly'Sons est une association loi 1901. Il est nécessaire d'être adhérent de l'association pour pouvoir s'inscrire dans les cours de musique. Les adhérents sont conviés à une Assemblée Générale une fois par an.

Activités proposées

Poly'Sons propose des cours individuels d'instruments :

Flûte traversière, flûte à bec, saxophone, clarinette, guitare acoustique, batterie/percussions, piano, violon et alto.

Ainsi que des cours collectifs de :

Orchestre, éveil musical adulte handicapé, formation musicale pour enfants et adulte (solfège), chorale adulte.

Paiement

L'inscription à l'école de musique est un engagement **annuel. Toute l'année débutée est due dans sa totalité.**

Afin de simplifier la comptabilité de l'association, il est demandé de régler les cotisations de préférence par chèques donnés en début d'année et retirés tous les mois ou tous les trimestres selon l'échéance choisie.

Un élève absent à ses cours ne pourra en aucun cas exiger le remboursement ou le remplacement des heures. En cas de classe de neige, classe verte, voyage linguistique les cours ne seront pas remboursés.

L'école accepte les bons CAF.

Fonctionnement des cours

La date de début des cours est fixée à la semaine du 17 septembre 2018. Le cycle suit ensuite le calendrier scolaire jusqu'à fin juin. Chaque élève inscrit en cours d'instrument bénéficiera de 32 cours pour l'année 2018/2019.

Dans la mesure du possible, les absences des professeurs sont signalées le plus tôt possible. Dans ce cas, les cours sont assurés soit par un professeur remplaçant, soit rattrapés ultérieurement par le professeur lui-même, éventuellement pendant les congés scolaires.

L'élève s'engage à suivre assidûment et régulièrement les cours auxquels il est inscrit, et à respecter leur durée, particulièrement les cours collectifs, afin de ne pas pénaliser les autres élèves.

Les absences doivent être signalées le plus tôt possible au professeur ou à la directrice.

Les élèves sont tenus de respecter les horaires.

Les enfants bénéficient :

- d'une heure de formation musicale,
- d'une demi-heure de cours particulier d'instrument. Ces 2 activités sont obligatoirement liées, il ne peut y avoir de dérogation, et l'élève s'engage à assister et participer à ces 2 cours.
- éventuellement d'une heure d'orchestre (gratuit) quand le niveau de l'élève le permet.

Les parents d'élèves ne sont pas admis dans les cours de leurs enfants. Les discussions avec le professeur ne peuvent avoir lieu au détriment des autres élèves. Merci de prendre rendez-vous en dehors des heures de cours auprès des professeurs pour aborder quelque problème que ce soit.

En plus des cours hebdomadaires, les élèves peuvent être conviés à participer gratuitement à des activités publiques (auditions, concert de Noël, concert de fin d'année, participation à diverses manifestations.....). Ces activités publiques sont conçues dans un but pédagogique, et chaque élève se doit d'y participer le plus possible.

La progression des élèves est évaluée en fin d'année.

Instruments et matériel

L'achat de méthode, de partitions de musique et de matériel de solfège est à prévoir par l'élève, sur les conseils de son professeur. Chacun doit l'avoir le plus rapidement possible. L'école de musique ne peut se permettre de photocopier tous les cours pour certains.

Il faut prévoir :

- 1 méthode d'instrument, environ 25 € (peut servir 1 an ou plus selon la progression de l'élève : à voir avec le professeur.
- 1 cahier de solfège, environ 25 €.

L'école fournit un cahier de texte avec le travail à faire d'une semaine à l'autre et éventuellement la correspondance avec les parents.

Il en est de même pour l'acquisition d'un instrument de musique. L'école peut prêter quelques instruments pour les élèves inscrits en initiation et qui n'ont pas encore choisi un instrument, mais

ensuite il faut avoir son propre instrument. **En cas de prêt d'instrument, il sera demandé une attestation de responsabilité civile aux parents.**

En aucun cas l'école ne sera tenue responsable de la perte ou du vol de matériel personnel ou d'instrument.

Discipline et comportement

Poly'Sons fonctionne grâce au prêt des locaux du 3, Allée de la Gare, MONDOUBLEAU par la Communauté de Communes des Collines du Perche. Il est indispensable que tous en prennent soin, soient attentifs à ne rien dégrader, et à ne pas provoquer d'accident. Les élèves et leurs parents seront tenus responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner.

Un comportement excessif conduirait à l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève.

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur ou d'un responsable, conduire leurs enfants devant la salle de cours et rester avec eux jusqu'au début de la leçon. De même ils doivent les récupérer dès la fin du cours. L'association n'est pas responsable des élèves en dehors des heures de cours et des locaux.

Courrier

Tout courrier peut être adressé au siège de l'association :

**Ecole de Musique MONDOUBLEAU
3, Allée de la Gare
41170 MONDOUBLEAU**

Email : ecoledemusique.mondoubleau@hotmail.fr

TARIFS 2018/2019

Adhésion famille	12 €
Frais d'inscription initiation	20 €
Frais d'inscription scolaires	23 €
Frais d'inscription adultes	26 €
Frais d'inscription hors communes	38 €

COURS SCOLAIRES	
Initiation (30mn)	162 €/an (ou 3 X 54 € ou 9 X 18 €)
Formation musicale (60 mn) + Instrument (30mn) + Orchestre (60mn)	252 €/an (ou 3 X 84 € ou 9 X 28 €)
Cours instrument supplémentaire	81 €/an (ou 3 X 27 ou 9 X 9€)
COURS ADULTES	
Instrument (30mn)	333 €/an (ou 3 X 111 € ou 9 X 37 €)
Cours instrument supplémentaire	126 €/an (ou 3 X 42 € ou 9 X 14 €)
Cours instrument supplémentaire	126 €/an (ou 3 X 42 € ou 9 X 14 €)
Solfège adulte (30mn)	54 € / an (ou 3 X 18 €)
Chorale adultes (1h30)	105 €/an (ou 3 X 35 €)
COURS SCOLAIRES HORS COMMUNES	
Initiation	225 €/an (ou 3 X 75 €)
Formation musicale + Instrument + Orchestre	378 €/an (ou 3 X 126 €)
Cours instrument supplémentaire	99 €/an (ou 3 X 33 €)
COURS ADULTES HORS COMMUNES	
Instrument	450 €/an (ou 3 X 150 €)
Cours instrument supplémentaire	162 €/an (ou 3 X 54 €)
Chorale adultes	120 €/an (ou 3 X 40€)
Solfège adultes	60 €/an (3 X 20 €)

Vous pouvez payer vos cours :

1. en une seule fois
2. en 3 fois (1 fois par trimestre/3 trimestres)
3. en 9 fois (1 fois par mois/9 mois)

Merci d'adresser vos chèques à l'ordre de « **Ecole de Musique Mondoubleau** »

**REGLEMENT INTERIEUR
ECOLE DE MUSIQUE MONDOUBLEAU
Année 2018 - 2019**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.

A MONDOUBLEAU, Le

L'élève :

Les parents :

.....

.....

Signature :

Signature :

.....

.....

Permission d'utiliser les photos et les vidéos.

Je soussigné(e)autorise/n'autorise pas l'Ecole de Musique de MONDOUBLEAU à utiliser les photos et vidéos de mon (mes) enfant (s) ou de moi-même si je suis adulte, prises lors des cours ou manifestations avec l'Ecole de Musique pour assurer sa publicité - plaquettes, site internet, Facebook, journaux

Nom(s) d'élève(s)

Fait àle

Signature